

La Rochelle, le 25 octobre 2017

# Le poids économique de la filière Grandes cultures en Charente-Maritime

Version 1

**a**GRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
CHARENTE-MARITIME

Entreprise certifiée  
ISO 9001



Document vérifié le : 25/10/2017

Par : **Jean AIMON**

Signature : **Jean AIMON**

Cette approche du poids économique de la filière grandes cultures constitue une première analyse de l'économie céréalière du département.

Elle vise à déterminer la valeur ajoutée et l'emploi créés par cette activité, afin notamment, d'évaluer l'incidence des projets soumis à étude préalable (au titre de l'article L112-1-3 du code rural et de son décret d'application).

L'approche méthodologique retenue est à conforter, notamment dans le cadre des échanges programmés dans les prochains mois au niveau du réseau régional et national des Chambres d'agriculture.

Document réalisé par  
**Jean AIMON, Chargé d'études économiques**

## Sommaire

1	La production.....	4
1.1	Les surfaces .....	4
1.2	La production .....	6
1.3	Les producteurs : des exploitants spécialisés et les autres.....	6
1.4	Les emplois liés à la production de «grandes cultures .....	7
1.5	La valeur ajoutée créée en production « grandes cultures ».....	8
2	La collecte .....	9
3	Les utilisations .....	10
3.1	Les utilisations nationales.....	10
3.2	Les utilisations régionales.....	10
3.3	L'emploi et la valeur ajoutée au niveau national .....	12
3.4	L'emploi et la valeur ajoutée au niveau départemental.....	13

# Introduction

Cette étude présente **l'activité céréalière présente en Charente-Maritime**.

Elle vise à mesurer son poids économique en terme **d'emplois et de valeur ajoutée créés**.

L'évaluation de l'emploi et de la valeur ajoutée au niveau départemental et/ou régional peut être réalisée pour la partie Production dans la mesure où les données statistiques existent, même si les plus complètes, celles du Recensement agricole de 2010 produites par le Service statistique du Ministère de l'agriculture, commencent à vieillir.

L'approche est plus difficile pour l'activité économique relevant de la partie Aval. Les principales données statistiques disponibles sont celles issues de l'Insee. Elles proviennent des enquêtes réalisées auprès des entreprises agroalimentaires (dispositif Esane) dont font partie les entreprises de la filière céréalière.

Or ce type de données économiques n'est pas disponible au niveau départemental, voire régional pour différentes raisons. Notamment car le secret statistique – appliqué lorsque peu d'entreprises sont présentes – en limite la diffusion. Mais aussi car elles ne présentent pas forcément un intérêt : le périmètre d'activité des entreprises des IAA ne correspondant généralement pas à des secteurs géographiques épousant les limites départementale ou régionale. Une partie de la production régionale est valorisée hors du Poitou-Charentes, c'est par exemple le cas du maïs destiné à l'industrie de l'amidon, concentrée dans le Nord Est de la France, ou des oléagineux, majoritairement triturés à Bordeaux et Saint-Nazaire, et inversement les entreprises de la région peuvent utiliser des céréales produites en dehors.

Pour permettre d'apporter des éléments d'éclairage, la méthodologie utilisée a donc consisté à :

- à décrire et étudier dans une première partie le secteur de la **Production**, permettant de préciser les quantités produites, collectées et aussi d'évaluer les emplois et la valeur ajoutée au niveau des exploitations agricoles, cela à l'échelon de la Charente-Maritime,
- à analyser dans un second temps le secteur **Aval** : les tonnages collectés, utilisés et exportés, en resituant l'activité départementale dans un cadre régional et national.

La démarche retenue pour quantifier les emplois et la valeur ajoutée créés en aval, sur le département, est faite en deux temps :

- en évaluant au niveau national le nombre d'emplois et la valeur ajoutée créés par la filière Grandes cultures
- en déduisant, au prorata du poids de l'activité céréalière du département dans l'activité nationale, la part de ces emplois et de la valeur ajoutée relevant de la Charente-Maritime.

Cette approche macroéconomique devra être complétée par une approche plus qualitative et des enquêtes auprès des principaux opérateurs locaux.

# 1 LA PRODUCTION

## 1.1 Les surfaces

Avec plus de 300 000 hectares emblavés, **les grandes cultures occupent la majeure partie** de la surface agricole utile du département qui couvre 430 000 hectares.

En 2016, elles se répartissaient de la manière suivante :

- 215 000 ha de céréales : blé tendre, blé dur, orges, maïs...
- 62 000 hectares d'oléagineux : colza et tournesol
- 10 000 hectares de protéagineux : essentiellement du pois de printemps.

**Ces «grandes masses» évoluent peu d'une année sur l'autre**, essentiellement pour des raisons agronomiques – qui obligent à une nécessaire succession des cultures - et structurelles, par exemple des ressources en eau contraintes qui limitent la surface en maïs irrigué.

N. B. Les variations interannuelles sont essentiellement liées à des phénomènes climatiques qui peuvent ponctuellement perturber la mise en place et/ou la réussite d'une culture entraînant des reports sur une autre (en général des cultures d'hiver vers les cultures de printemps).

Le développement de la culture du blé dur – lié à des prix attractifs en 2012 - constitue la seule évolution de fond. Les surfaces consacrées à cette culture ont atteint le niveau record de 28 000 hectares en 2015/16, une progression enrayée par les rendements décevants obtenus lors de cette campagne.

On notera que les surfaces en maïs irrigué qui approchaient les 50 000 hectares dans les années 2000 se situent désormais autour de 30 000 hectares, une évolution liée aux mesures réglementaires visant à limiter les quantités d'eau prélevées pour l'irrigation.

**Au niveau national, les surfaces consacrées à ces mêmes grandes cultures totalisent 12,44 millions d'hectares. Le département représente 2,3 % de cette surface.**

### Une large zone de production

Le département ne constitue pas forcément le niveau géographique le plus pertinent pour s'intéresser à la production des céréales et d'oléo protéagineux ainsi qu'à leur destination. Des conditions pédoclimatiques identiques, des structures et des évolutions d'exploitations comparables ont constitué au fil des années **un bassin de production homogène**, celui composé par les quatre départements de l'ex-région Poitou-Charentes.

Les analyses cartographiques réalisées par la DRAAF Nouvelle Aquitaine, confirment cette situation avec deux grandes zones de production dans la nouvelle région :

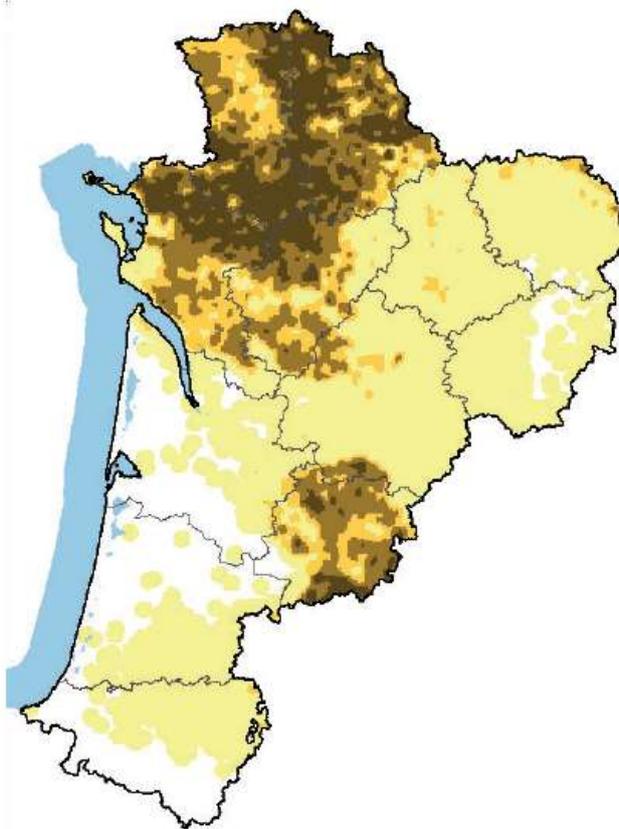
- Une première zone de production orientée céréales à paille et olé-protéagineux. La production réalisée en Charente-Maritime, associée à celle des départements de Charente, de la Vienne et des Deux-Sèvres **concentre la majeure partie la production de la nouvelle région pour ces cultures**,
- Une seconde zone de production centrée sur le maïs avec deux départements gros producteurs, les Landes et les Pyrénées Atlantiques, et une production plus diffuse sur le reste de la région.

Cette zone de production «picto-charentaise » liée aux conditions physiques s'explique également par **la présence du port de La Rochelle qui a orienté et structuré la filière régionale** depuis de nombreuses années.

## Répartition de la culture de blé tendre en 2010

Surface en blé tendre (ha) par km<sup>2</sup> de territoire

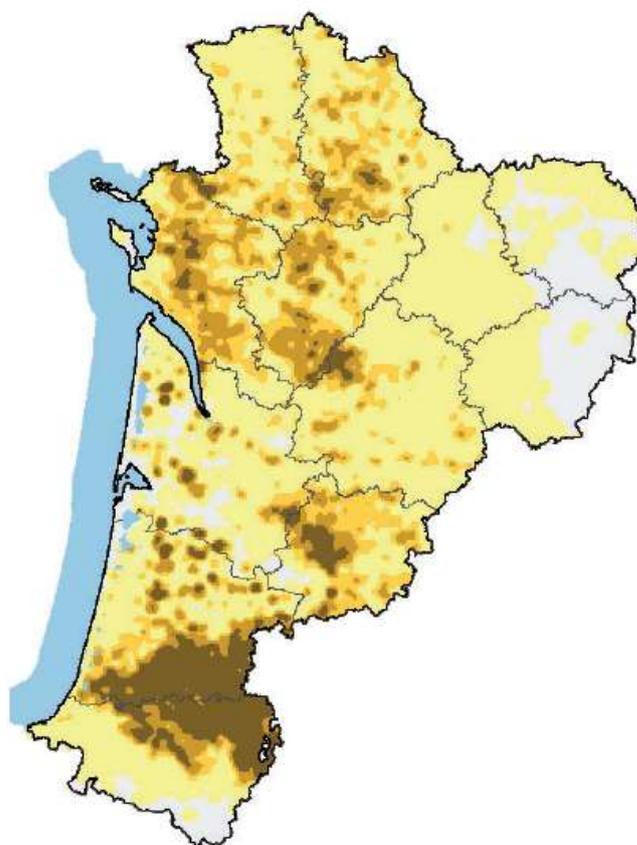
- 20 ha ou plus
- 10 à moins de 20 ha
- 5 à moins de 10 ha
- Moins de 5 ha
- Absence de la culture



## Répartition de la culture maïs grain en 2010

Surface en maïs (ha) par km<sup>2</sup> de territoire

- 20 ha ou plus
- 10 à moins de 20 ha
- 5 à moins de 10 ha
- Moins de 5 ha
- Absence de la culture



Source : Atlas Aquitaine Limousin et Poitou-Charentes, Draaf Nouvelle Aquitaine

## 1.2 La production

Compte tenu des rendements observés en blé tendre ces dernières années autour de 70 q/ha, la production départementale de blé tendre oscille entre 650 000 et 700 000 tonnes, celle de blé dur voisine autour de 160 000 tonnes. La production de maïs atteint généralement les 600 000 tonnes, hormis les années marquées par des étés très secs et un fort déficit hydrique, comme en 2015, affectant alors les rendements et la production globale.

La production d'oléagineux et de protéagineux affiche des tonnages moins importants, de l'ordre de 175 000 t à 200 000 tonnes au total.

Globalement toutes cultures confondues, les tonnages produits dans le département se situent autour de 1,75 Mt, à comparer aux 6 Mt et 10 Mt observés respectivement sur les régions Poitou-Charentes et Nouvelle Aquitaine.

(en milliers de t)	Nouvelle Aquitaine		Poitou-Charentes		Charente-Maritime	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
<b>Toutes céréales</b>	<b>10 236</b>	<b>8 468</b>	<b>5 651</b>	<b>4 555</b>	<b>1 674</b>	<b>1 478</b>
Dont blé tendre	3 660	2 975	2 828	2 248	694	595
Dont blé dur	272	290	259	270	153	171
Dont maïs	4 726	3 767	1 637	1 161	587	472
<b>Oléagineux</b>	<b>929</b>	<b>916</b>	<b>656</b>	<b>651</b>	<b>149</b>	<b>164</b>
<b>Protéagineux</b>	<b>87</b>	<b>96</b>	<b>72</b>	<b>83</b>	<b>32</b>	<b>38</b>
<b>Total</b>	<b>11 252</b>	<b>8 655</b>	<b>6 379</b>	<b>5 289</b>	<b>1 855</b>	<b>1 680</b>

Source Draaf Nouvelle Aquitaine

**Au niveau national, la production pour ces différentes cultures s'élève à environ 80 Mt. Le département contribuerait ainsi à hauteur de 2 à 2,2 % de la production nationale de céréales et d'oléo protéagineux, un ratio cohérent avec celui observé en terme de surface**

## 1.3 Les producteurs : des exploitants spécialisés et les autres

La quasi-totalité des agriculteurs du département produisent des grandes cultures. Ainsi en 2010, selon le recensement agricole :

- 4 300 exploitations, soit 58 % des exploitations du département, produisaient du blé tendre, pour ¼ de leur surface,
- 4 000 exploitations produisaient du tournesol,
- 3 000 exploitations du maïs.

Une approche du nombre d'exploitations pour lesquelles **les grandes cultures constituent la principale production** peut être faite grâce à la classification OTEX qui classe les exploitations en fonction de leur orientation technico-économique. En 2010, **elles étaient 2 783 à appartenir à l'OTEX grandes cultures, soit plus de 38 % des exploitations du département.**

Ce taux est proche de celui observé au niveau de la région Poitou-Charentes, de 36 % et nettement supérieur à celui affiché en Nouvelle Aquitaine : 20 384 exploitations relevaient en 2010 de l'orientation grandes cultures, soit seulement 25 % de l'ensemble. Ce même niveau est observé au plan national, avec 24 % des exploitations appartenant à cette même OTEX.

Ces données portent sur l'ensemble des exploitations. Si on écarte les petites exploitations pour ne retenir que les moyennes et grandes (cf. ci-dessous), le nombre d'exploitations spécialisées grandes cultures s'établit autour de 1 720, soit une exploitation sur trois.

Les services statistiques du Ministère de l'Agriculture classent les exploitations selon trois classes de taille, sur la base de leur PBS, Production brute standard, un indicateur synthétique du chiffre d'affaires :

- les **petites exploitations**, dont la PBS, Production brute Standard, est inférieure à 25 000 euros,
- les **moyennes exploitations**, dont la PBS est comprise entre 25 000 et moins de 100 000 euros,
- les **grandes exploitations**, dont la PBS est supérieure à 100 000 euros.

En Charente-Maritime, 2 300 exploitations sont considérées comme « petites », mais elles n'exploitent au total que 5 % de la SAU départementale. Il n'est pas surprenant que plus de mille d'entre elles soient classées dans l'OTEX grandes cultures : les doubles actifs, retraités, etc. qui les conduisent privilégiant les productions les moins contraignantes, comme les grandes cultures.

#### Des structures différentes.

En 2010, la SAU moyenne de l'ensemble des exploitations spécialisées «grandes cultures» s'élevaient à 72 hectares.

Au niveau des moyennes et grandes exploitations, elle atteint 108 hectares.

## 1.4 Les emplois liés à la production de «grandes cultures

Au niveau du département, les exploitations de l'OTEX « grandes cultures » mobilisaient 2 660 UTA, unité de travail annuel (l'équivalent d'une personne à plein temps sur l'année). Cette donnée prend en compte les personnes travaillant sur les exploitations ainsi que celles, extérieures, des CUMA et ETA qui interviennent sur les exploitations.

Au niveau national les exploitations de cette même OTEX « grandes cultures » étaient au nombre de 118 000 ; elles employaient l'équivalent de 129 000 UTA et mettaient en valeur 9,23 millions d'hectares.

**L'emploi sur les exploitations céréalières de Charente-Maritime représente 2,1 % de l'emploi mesuré au niveau national; un pourcentage dans la continuité des précédents.**

La production de grandes cultures est également **présente sur les autres exploitations**, non spécialisées, les exploitations de polyculture notamment. Au total, ce sont 100 000 hectares qui sont cultivés sur ces exploitations : la surface totale en grandes cultures sur le département, 302 000 hectares moins celle cultivée par les exploitations spécialisées, évaluée à 200 000 hectares (leur SAU cumulée est de 202 000 hectares).

La main d'œuvre liée à la production de grandes cultures au niveau des exploitations agricoles du département est en réalité supérieure.

#### Quelles évolutions depuis 2010 ?

Les évolutions sont difficiles à appréhender puisque seules des enquêtes intermédiaires par sondage sont réalisées par le Ministère avec une publication uniquement au niveau régional et national.

Au niveau national, le nombre d'exploitations spécialisées en grandes cultures a diminué. Il approcherait 105 000, soit une diminution de 12 %. Le nombre d'UTA aurait diminué moins rapidement : il serait de 125 000, soit un recul de 4 %.

**Compte tenu de cet élément et des évolutions observées depuis 2010 – cf. encadré précédent – on peut estimer à 3 000 le nombre d'UTA mobilisés par la production de grandes cultures en Charente-Maritime, soit pour 1 UTA pour 100 ha.**

## 1.5 La valeur ajoutée créée en production « grandes cultures »

Comme pour toute entreprise, la valeur ajoutée peut être calculée au niveau des exploitations agricoles. Dans ce cadre sont donc déduits de la valeur de la production les charges d'approvisionnement (engrais, semences, aliments du bétail...) ainsi que la valeur des services liées à la production (fermages et loyers, entretien et réparation, assurances, frais de déplacement, de gestion ...).

La question des subventions «structurelles» comme celles apportées par la PAC, et notamment les aides découplées se pose. Dans le cas présent, le principe est de les ajouter, sur le même principe que celui retenu au niveau macroéconomique qui conduit à l'indicateur de « Valeur ajoutée au coût des facteurs» qui prend en compte les subventions d'exploitations.

### La valeur ajoutée des exploitations céréalières en Charente-Maritime.

La Chambre d'agriculture dispose de références économiques pour les exploitations agricoles du département grâce à un partenariat avec un des centres de gestion du département, le CGO, Centre de gestion océan.

Les soldes intermédiaires de gestion, dont la valeur ajoutée, sont calculées et accessibles dans les documents comptables. Les données moyennes observées depuis 2012 pour les exploitations de grandes cultures sont présentées dans le tableau suivant.

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
SAU (ha)	102	111	122	113
UTA	1,22	1,25	1,26	1,29
<b>Production (€)</b>				
Totale	154 700	127 601	148 478	129 826
Par hectare	1 516	1 133	1 194	1 129
<b>Valeur ajoutée (€)</b>	<b>61 671</b>	<b>19 162</b>	<b>30 389</b>	<b>23 153</b>
Subventions (aides découplées)	27 460	29 465	24 298	27 476
<b>Valeur ajoutée totale *</b>	<b>89 131</b>	<b>48 627</b>	<b>54 687</b>	<b>50 629</b>
Par hectare	873	438	448	448
Par UTA	73 058	38 960	43 402	39 247

On observe une valeur ajoutée de l'ordre de 50 à 90 000 € sur les quatre dernières années, avec une variabilité directement liée à celle du chiffre d'affaires. L'année 2012 en témoigne, avec une campagne caractérisée par des rendements et des prix de vente élevés. Le niveau des charges évolue moins d'une année sur l'autre.

**Au niveau national** le Ministère de l'agriculture recueille et produit des données économiques dans le cadre du réseau RICA (Réseau d'information comptable agricole). Pour les exploitations moyennes et grandes, spécialisées «grandes cultures» (OTEX céréales et oleoprotéagineux) les données observées – pour des structures d'exploitation comparables – sont sensiblement inférieures mais cohérentes avec celles obtenues au niveau départemental.

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
SAU (ha)	121	124	125	En attente
UTA	1,40	1,39	1,39	
<b>Valeur ajoutée *</b>	<b>100 210</b>	<b>39 770</b>	<b>53 970</b>	

VAHF (Valeur ajoutée avec fermage non déduits) moins le montant des «loyer et fermage » et ajout des aides découplées.

**Au niveau de la production agricole, sera donc retenue une valeur ajoutée de 500 € par hectare de grandes cultures. Une exploitation de 100 ha génèrerait 50 000 € de VA.**

## 2 LA COLLECTE

Si la production de céréales et d'oléo-protéagineux peut être consommée par les élevages présents sur les exploitations, la majeure partie est vendue et collectée par les organismes stockeurs (OS).

Au niveau du Poitou-Charentes, seul échelon pour lequel des statistiques sont disponibles, les données publiées sur la campagne 2014/2015, récolte 2014, montraient des niveaux de collecte de l'ordre de 93 % pour le blé tendre, 94 % pour le maïs grain, 80 % pour les pois. Globalement 91 % de la production a été collectée.

Cette situation a conduit à une collecte, toutes productions confondues, dépassant les 6 Mt sur la campagne 2014/2015. Ce niveau, lié à de bons rendements, est supérieur à ceux observés ces dernières années, plus proche des 5,5 Mt.

*Au niveau de la région Nouvelle Aquitaine, 90 % de la production serait collectée par les opérateurs régionaux). Cela représente donc selon les années, entre 9 et 10 millions de tonnes à réceptionner, stocker et expédier.*

N. B. Ces données sont issues des déclarations des organismes collecteurs ayant leur siège dans la région ; il est possible que des tonnages produits soient collectés par des structures hors région et inversement des tonnages produits «hors région» rejoignent la collecte régionale.

Au niveau national, le ratio collecte/production présente des niveaux légèrement inférieurs : 85 à 87 % sont observés pour les céréales avec des différences entre céréales, avec notamment un taux de collecte pour le maïs plus faible, de 87 %.

### Les acteurs de la collecte

La région Poitou-Charentes compte 75 entreprises de collecte avec une activité de collecte inférieure à 100 000 tonnes pour la majeure partie d'entre elles. La région concentre aussi les opérateurs les plus importants, dont 4 présentant une collecte supérieure à 1 Mt.

	Poitou-Charentes	Aquitaine	Limousin
<b>Inférieur à 100 Kt</b>	63	72	37
<b>De 100 à 500 Kt</b>	8	7	
<b>Supérieur à 500 Kt</b>	4	1	
<b>Total</b>	75	80	37

Données FranceAgrimer.

Le secteur coopératif est majoritaire. Au niveau de la région Nouvelle Aquitaine il assure 61 % de la collecte contre 31 % pour les négociants.

Le département a conservé un réseau d'organismes proportionnellement plus dense, avec plus d'une dizaine de coopératives ayant leur siège social en Charente-Maritime et plusieurs négociants.

En effet si le regroupement a constitué le mode d'évolution choisie par certains acteurs, conduisant à la création ou au renforcement d'opérateurs importants (Océalia et Terre Atlantique dans le champ coopératif, Soufflet pour la partie négoce), c'est un mode d'organisation en réseau qui a été privilégié par d'autres afin de pérenniser leur structure.

Le tableau suivant présente les effectifs par tranche pour les 17 entreprises - relevant du code APE 4621Z - Commerce de gros de céréales, de semences et d'aliment du bétail - dont le siège d'exploitation est en Charente- Maritime.

Tranche d'effectif	3 à 9	10 à 19	20 à 49	De 49 à 100	Plus de 100
Nombre d'entreprises	8	4	3	0	2

Ces éléments sont donnés à titre indicatif, l'évaluation de l'emploi induit en aval sera faite de manière globale (partie 3.3).

### 3 LES UTILISATIONS

#### 3.1 Les utilisations nationales

Les céréales et les oléo protéagineux font l'objet de multiples débouchés dans :

- l'alimentation humaine : farine pour la panification, la biscuiterie, la fabrication de pâtes ou de produits alimentaires, d'huiles alimentaires pour les oléagineux ...
- l'alimentation animale sous forme de graines brutes à la ferme, sous forme de tourteaux obtenus après trituration ou d'aliments composés produits par les fabricants d'aliment du bétail
- l'industrie pour la fabrication de produits amylicés, mais aussi d'éthanol ou d'huiles industrielles type biodiesel.

Les bilans réalisés au niveau national permettent de quantifier la part de ces différents débouchés. Ils sont présentés dans le tableau suivant pour la campagne 2014/2015, dernière campagne pour laquelle les données statistiques sont disponibles.

Campagne 2014/2015	Céréales	Dont blé tendre	Dont maïs	Protéagineux	Oléagineux	Dont tournesol
<b>Production utilisable</b>	<b>72 348</b>	<b>37 466</b>	<b>18 343</b>	<b>539</b>	<b>7 561</b>	1 584
Importation	3 031	1 162	816	12	1 761	266
Stocks début	6 383	2 573	2 400	58	337	154
<b>Ressources</b>	<b>81 762</b>	<b>41 201</b>	<b>21 560</b>	<b>608</b>	<b>9 659</b>	2 004
Exportations	39 822	20 715	9 276	177	1 665	476
Stocks finaux	7 113	2 759	3 066	45	345	111
<b>Utilisation intérieure</b>	<b>34 827</b>	<b>17 727</b>	<b>9 218</b>	<b>386</b>	<b>7 649</b>	1 418
Semences	1 188	729	102	40	25	5
Pertes	630	345	162	11	90	20
Transformation	187		187		6 685	109
Alimentation animale	20 604	7 697	6 732	324		9
Usages industriels	4 358	2 722	1 531	0	0	0
Consommation humaine	7 858	6 234	503	11	51	0

Source Agreste

Si la transformation et les utilisations intérieures mobilisent une part importante de la collecte, **l'exportation constitue un débouché majeur pour la production française**, notamment de céréales. Le solde des échanges de céréales (exportations moins importations) représentait sur la campagne 2014/2015 près de 37 Mt soit plus de 50 % de la récolte obtenue.

Les tonnages exportés peuvent cependant varier selon les années, ce débouché constituant la principale variable d'ajustement à une production par nature fluctuante. Les quantités utilisées par les autres débouchés étant plus stables d'une année sur l'autre.

#### 3.2 Les utilisations régionales

FranceAgriMer publie des données relatives à l'utilisation des céréales et des oléoprotéagineux par les entreprises régionales (cf. paragraphe Précisions en bas de page 13). Leur analyse permet, par grande masse, de les comparer aux emplois observés au niveau national (cf. tableau page suivante).

En blé tendre, le tonnage mis en œuvre par la **meunerie régionale s'élève à 260 000 t** sur la campagne 2014/2015, un tonnage stable dans le temps puisque le dispositif des contingentements fixe un plafond annuel d'écrasement pour chaque moulin. Cela représente 10 à 12 % des 2,3 à 2,5

Mt de blé tendre produit dans la région, un chiffre sensiblement inférieur à celui observé au niveau national, de 17 %

**L'utilisation par les fabricants du bétail de la région** mobilise 750 000 tonnes sur la campagne 2014/15 (et les précédentes), pour plus de 92 à 95 % des céréales (maïs, blé tendre et orges). Les oléagineux et les protéagineux sont peu incorporés. Cela représente selon les années entre 13 et 15 % de la production régionale auxquels s'ajoutent les 10 % autoconsommés. Ce sont donc environ 20 % à 25 % des tonnages produits qui sont utilisés en aliments du bétail contre 27 à 30 % au niveau national.

La trituration (sur les sites proches de Nantes et St Nazaire) mobilise 600 000 à 700 000 tonnes, ce qui représente **la majeure partie des oléagineux produits**, 50 à 75 000 tonnes seulement, soit 10 % étant exportés via les ports de Charente-Maritime. Cette utilisation est identique à celle estimée au niveau national.

Enfin, **les tonnages exportés via les ports de Charente-Maritime en 2014/15 dépassaient les 4,8 Mt**. Ce niveau, supérieur à celui constaté les années précédentes (compris entre 3,8 à 4 Mt) s'explique par la bonne récolte obtenue, dégagant des disponibilités supplémentaires exportables. Dans tous les cas cette quantité dépasse le solde « théorique » entre la production régionale de céréales et d'oléoprotéagineux de la région et l'ensemble des utilisations constatées.

Cette situation s'explique – cf. paragraphe suivant – par l'exportation de céréales produites hors région Poitou-Charentes.

Utilisations	France	Poitou- Charentes
Alimentation humaine	10 % (17 % du blé)	4 % (10 % du blé)
Alimentation animale	27 %	20 % à 25 %
Transformation (trituration)	9 %	10 %
Usages industriels	5 %	(1)
Exportations	46 % (2)	58 à 60 %
Semences	2 %	2 % (3)
Pertes	1 %	1 % (3)

(1) Pas de données régionales

(2) Solde des exportations moins importations

(3) Reprise des taux nationaux.

**En conclusion même si la part de la production régionale qui est exportée apparaît supérieure à celle observée au niveau national, de l'ordre de 10 % à 15 %, la structure des utilisations reste globalement comparable. En sachant que des différences sont probablement présentes entre les départements, la Charente-Maritime contribuant plus à l'exportation compte tenu de sa situation.**

Précisions : L'analyse des destinations et/ou des utilisations au niveau régional ne repose pas, comme au plan national, sur des données statistiques précises. Elle ne peut être réalisée que sur la base des données recueillies par FranceAgrimer auprès des opérateurs régionaux : meuniers, fabricants d'aliments du bétail, structures portuaires.

Or ces données sont, comme au niveau de collecte, issues des opérateurs ayant leur siège dans la région avec, là encore, des flux possibles entre régions, sortant ou entrant :

- Un meunier ou un fabricant du bétail de la région peut s'approvisionner en dehors de la région ; inversement des tonnages produits localement peuvent être transformés hors de la région ; compte tenu d'une offre suffisante tant en quantité qu'en qualité et des coûts de transports, ces « échanges » doivent être limités,
- En revanche ce type de flux concerne par nature l'activité d'exportation puisque avec un hinterland des ports de la région dépassant le périmètre régional, ce sont des tonnages de tout le centre-Ouest qui sont « attirés » par les ports de La Pallice et de Tonnay-Charente. Des coopératives comme Terrena, ou Axereal sont membres du groupe SICA Atlantique, un des opérateurs des ports ; La Socomac groupe Soufflet – second opérateur - exporte des céréales produites en Vendée, etc. Une analyse plus fine de l'origine des tonnages exportés par les outils portuaires du département reste à réaliser.

### 3.3 L'emploi et la valeur ajoutée au niveau national

L'évaluation de l'emploi et de la valeur ajoutée dans la filière céréalière repose sur une analyse en deux temps :

- la reprise de ces données pour l'ensemble des IAA,
- la sélection de celles en lien avec la filière grandes cultures.

Les secteurs d'activité de la transformation et de la commercialisation pris en compte dans cette approche correspondent à ceux retenus par les services statistiques du Ministère de l'agriculture dans ses études consacrées aux IAA, notamment les panoramas des industries agroalimentaires. Ils comprennent (cf. graphique page 16) :

- Les entreprises de la transformation : industrie alimentaire et Boissons
- Les entreprises de la commercialisation : commerce de gros et artisanat commercial

Ne sont donc pas pris en compte les entreprises relevant du commerce de détail, les boulangeries par exemple.

Le tableau ci-dessous est construit à partir des données **Chiffres clés des industries et du commerce des produits agroalimentaires en 2014** (Graphagri 2016). Il présente pour chaque grand secteur défini précédemment un certain nombre de données, notamment les effectifs salariés et la valeur ajoutée. Il les précise pour les différents sous-secteurs utilisant des céréales et des oléagineux avec

- en jaune foncé, les secteurs d'activité retenus dans leur ensemble
- et en jaune clair ceux retenus partiellement.

Cette analyse reprend des éléments issus de l'étude «**La filière céréalière en région Poitou-Charentes : une culture de l'emploi** » réalisée en 2014 par Passion Céréales (structure créée à l'initiative de l'interprofession céréalière) et déclinée régionalement. Elle s'en écarte par exemple, en ne retenant pas dans la filière céréalière, le commerce de détail (boulangerie et pâtisserie).

Secteurs d'activité	Unités	Effectif salariés (ETP)	Ca	VA	VA par ETP	Effectifs salariés retenus
<b>Industries agroalimentaires</b>	<b>17 646</b>	<b>382 285</b>	<b>171 466</b>	<b>33 849</b>	<b>88 544</b>	
Fabrication huiles et graisses végétales (1)	277	<b>3 280</b>	7 699	482	146 951	<b>3 000</b>
Travail du grain	425	<b>13 335</b>	231	1 370	102 737	<b>13 335</b>
Fabrication de produits de boulangerie et de pâtes alimentaires	1 932	<b>43 770</b>	11 866	3 429	78 341	<b>43 770</b>
Fabrication d'aliments pour animaux (2)	436	17 185	13 420	1 776	103 346	<b>17 185</b>
Fabrication de boissons (3)	3 051	<b>42 429</b>	27 710	7 409	174 621	<b>3 000</b>
<b>Commerce de gros de produits alimentaires</b>	<b>25 733</b>	<b>168 654</b>	<b>175</b>	<b>13 509</b>	<b>80 099</b>	
Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants (4)	6 047	39 773	63 048	3 322	83 524	<b>32 000</b>
Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac	19 686	128 921	112 135	10 187	79 017	
<b>Artisanat commercial</b>	<b>44 578</b>	<b>142 701</b>	<b>13 081</b>	<b>5 619</b>	<b>39 736</b>	
Charcuterie	5 141	11 066	1 453	423	38 225	
Cuisson de produits de boulangerie	3 326	7 178	730	126	37 883	
Boulangerie et pâtisserie	31 438	111 587	9741	4566	145 238	
Pâtisserie	4673	12931	1158	504	107 854	

(1) Sous-secteur qui comprend la production d'huiles végétales, majoritaires, ainsi que d'huile et de graisses animales non comestibles et d'huiles de poissons

(2) Sous-secteur qui pourrait aussi être attaché aux filières animales

(3) Sous-secteur qui comprend les sous-secteurs de la malterie et de la fabrication de bières, pesant pour 10 % de l'ensemble « Fabrication de boissons »

(4) Le commerce de gros de céréales et tabac (sous-classe 46.21) prédomine avec 2 600 entreprises.

**Sur ces bases, en France, le nombre d'ETP dans la partie aval de la filière céréalière s'élèverait à environ 110 000 pour une valeur ajoutée moyenne de 90 000 € (en moyenne pondérée).**

Remarque :

A ces activités aval relatives à la collecte, à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles pourraient être ajoutés les activités :

- de fournitures et d'entretien liées à la mécanisation et à l'équipement au sens large (bâtiments, ...) des exploitations agricoles
- des services aux exploitations agricoles : secteurs de la banque et de l'assurance, des organismes de protection sociale, de conseil...

Ce type d'analyse mériterait d'être conduit en première approche au niveau national, même si des spécificités locales liées à la nature des productions et à leur intensification interviennent.

### 3.4 L'emploi et la valeur ajoutée au niveau départemental

La Charente-Maritime représente 2 % de la production nationale toutes productions confondues. La structure des utilisations est proche de celle constatée au niveau national, même si l'exportation est plus affirmée.

En termes d'emplois on peut estimer à 2 000 les ETP (2 % de 110 000) qui sont liés à l'activité grandes cultures du département et qui s'ajouteraient aux 3 000 UTA relevant de la production.

Autrement dit 1 emploi en production Grandes cultures - correspondant à 100 ha de SAU - se traduirait par 0,66 emploi en aval (2 000/3 000).

Sur ces bases, la valeur ajoutée qui s'ajouterait à celle de la production (50 000 €) serait de 60 000 € (90 000 \* 0.66).

**En conclusion, on retiendra que 100 hectares de grandes cultures constituent une activité économique qui sur l'ensemble de la filière crée 110 000 € de valeur ajoutée et emploie l'équivalent de 1,66 ETP.**

## Annexe 1

### La valeur ajoutée : un indicateur intéressant

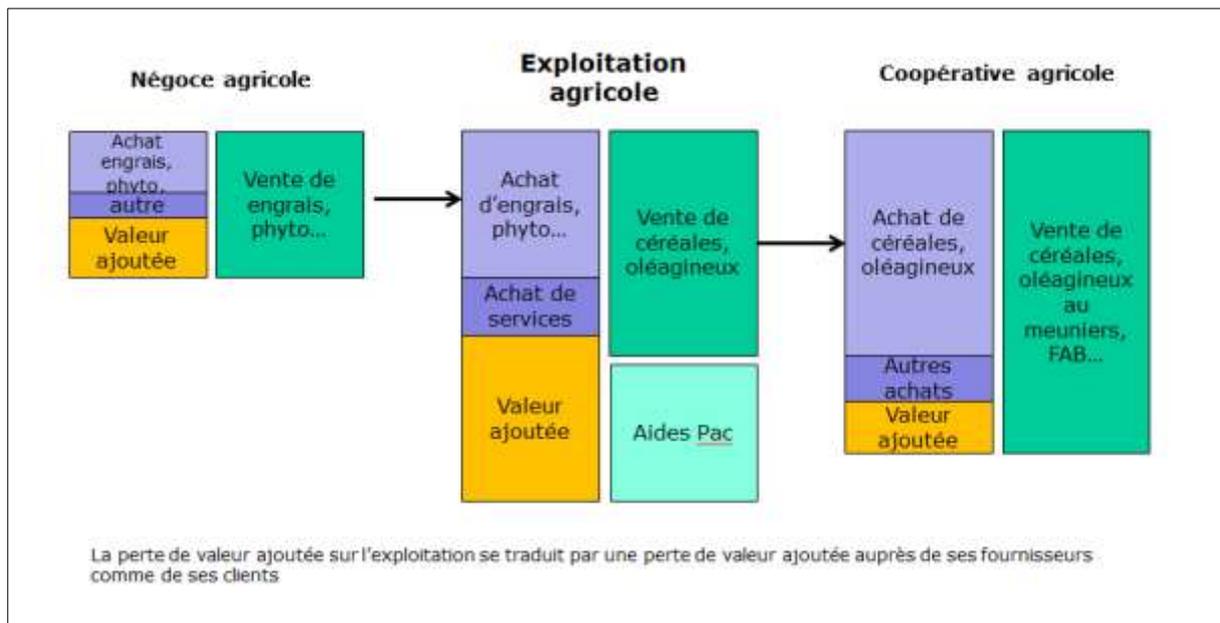
La valeur ajoutée est un indicateur économique qui mesure la valeur ou la richesse créée par une entreprise au cours d'une période donnée.

C'est un indicateur synthétique qui permet de déterminer au niveau macroéconomique le produit intérieur brut en agrégeant l'ensemble des valeurs ajoutées produites par les entreprises d'un pays.

Au niveau microéconomique elle est calculée par différence entre la valeur finale de la production (le chiffre d'affaires) et la valeur des consommations intermédiaires des biens et services. Elle quantifie bien l'accroissement de valeur que l'entreprise apporte du fait de son activité aux biens et services intermédiaires qui proviennent des tiers (ses fournisseurs).

Lorsque l'entreprise réduit son activité, les produits diminuent mais également les charges. Cette perte - la perte de valeur ajoutée - mesure et traduit l'impact direct d'une moindre activité.

Au sein d'une filière constituée de différents acteurs en relation, les produits des uns constituent les charges des autres : la vente de blé tendre constitue une charge pour la coopérative qui crée de la valeur ajoutée en le vendant à un prix supérieur à un meunier, etc. La valeur ajoutée de la filière est constituée de la somme des valeurs ajoutées créées par chacun. Il y a interdépendance dans le partage de la valeur ajoutée mais aussi lorsque le volume d'activité évolue. Une perte de valeur ajoutée en amont se traduit par une perte de valeur ajoutée en aval. D'où l'intérêt pour une approche comme celle réalisée dans le cadre de cette étude.



## Annexe2

Les secteurs d'activités retenus dans les études consacrées à l'agroalimentaire sont ceux de la transformation et de la commercialisation dans les codes NAF apparaissant dans le graphique suivant.

La division 11 regroupe la fabrication d'alcools (Cognac...), de vins, cidre, bière et malt, eaux minérales et rafraichissantes.

Si l'artisanat commercial est retenu, ce n'est pas le cas du commerce de détail.





**Contact :**

Chambre d'agriculture  
de la Charente-Maritime  
2 avenue de Fétilly  
CS 85074  
17074 LA ROCHELLE Cx 9  
05 46 50 45 00  
[www.charente-maritime.chambagri.fr](http://www.charente-maritime.chambagri.fr)